



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-093

PUBLIÉ LE 25 FÉVRIER 2025

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2025-02-24-00005 - Arrêté de composition du CSA et de la F3SCT académique modifié au 24/02/2025 (3 pages)

Page 3

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2025-02-25-00001 - ARRÊTÉ du 25 février 2025 portant modification (N° 14) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (1 page)

Page 6



ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

ARRÊTE

Chapitre 1^{er} : Le comité social d'administration académique

Article 1^{er}

Le comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de Lille comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration académique de l'académie de Lille les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires (4)

- Monsieur Jean-François CAREMEL, professeur certifié, collège Bernard Chochoy, Norrent-Fontes
- Monsieur Maxime VASSEUR, professeur des écoles, circonscription du 1^{er} degré de Béthune 3
- Madame Emilie JANKOWIAK, professeure certifiée d'EPS, lycée général du 1^{er} degré de Béthune 3
- Monsieur Frédéric BRESSAN, attaché d'administration de l'État, lycée Aimé Césaire de Lille

b) Représentants suppléants (4)

- Madame Pauline MAHE, professeure des écoles, circonscription du 1^{er} degré de Lille 1 Centre
- Madame Maëva BISMUTH, conseillère principale d'éducation, collège Maxence Van Der Meersch, Roubaix
- Monsieur Alexis MOREL, professeur agrégé, lycée général et technologique Condorcet, Lens
- Madame Gabrielle BONICEL, professeure certifiée, collège Maxence Van Der Meersch, Roubaix

2. Au titre du SNALC

a) Représentant titulaire (1)

- Monsieur Benoît THEUNIS, professeur certifié, lycée Gustave Eiffel, Armentières

b) Représentant suppléant (1)

- Madame Joëlle ROTS, professeure certifiée, collège Arthur Van Hecke, Dunkerque

3. Au titre de la FNEC-FP-FO

a) Représentant titulaire (1)

- Monsieur Guillaume MAËS, professeur certifié, collège Roger Salengro, Houplines

b) Représentant suppléant (1)

- Madame Christel ABIS, professeure des écoles, circonscription de Boulogne 1

4. Au titre de l'UNSA-Éducation

a) Représentants titulaires (3)

- Monsieur Mohamed ATTIA, professeur de lycée professionnel, lycée polyvalent Valentine Labbé, La Madeleine

- Madame Julie DUHAMEL, professeure des écoles, école Condorcet Germinal, Liévin

- Monsieur Jean-François BALLAND, attaché d'administration de l'État, collège Nina Simone, Lille

b) Représentants suppléants (3)

- Monsieur Thierry DEBAECKE, personnel de direction, lycée Ernest Couteaux, Saint-Amand-les-Eaux

- Monsieur Cédric BART, conseiller principal d'éducation, collège Paul Verlaine, Béthune

- Madame Agnès BOCQUET, attaché d'administration de l'État, Rectorat de Lille

5. Au titre de la CFDT Education Formation Recherche Publiques Nord-Pas-de-Calais

a) Représentant titulaire (1)

- Madame Catherine BODET, professeure certifiée, lycée général et technologique international Montebello, Lille

b) Représentant suppléant (1)

- Monsieur Patrick VANDRIESSCHE, professeur des écoles, école élémentaire Curie Michelet, Loos

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration académique

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de Lille comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Lille les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires (4)

- Monsieur Maxime VASSEUR, professeur des écoles, circonscription de Béthune 3

- Madame Maëva BISMUTH, conseillère principale d'éducation, collège Maxence Van Der Meersch, Roubaix

- Madame Gabrielle BONICEL, professeure, collège Van Der Meersch, Roubaix

- Madame Émilie JANKOWIAK, professeure d'EPS, lycée de l'Escaut, Valenciennes

b) Représentants suppléants (4)

- Madame Laurence PINCHON, professeure agrégée d'EPS, lycée professionnel Dinah Derycke, Villeneuve d'Ascq,

- Madame Ludivine DEBACQ, CPE, **collège Miriam Makeba, Lille**

- Madame Dominique DAUCHOT, professeure spécialisée de SEGPA, collège Paul Verlaine, Saint-Nicolas-lez-Arras

- Monsieur Matthieu VUATTIER-DUJARDIN, titulaire remplaçant brigade dans la circonscription de Lille 1 sud

2. Au titre du SNALC

a) Représentant titulaire (1)

- Madame Joëlle ROTS, professeure certifiée, collège Arthur Van Hecke, Dunkerque

b) Représentant suppléant (1)

- Monsieur Rodolphe VETU, professeur certifié, lycée Gustave Eiffel, Armentières

3. Au titre de la FNEC-FP-FO

a) Représentant titulaire (1)

- Madame Christel ABIS, professeure des écoles, circonscription de Boulogne-sur-Mer 1

b) Représentant suppléant (1)

- Monsieur Thomas DANEL, professeur de lycée professionnel, cité scolaire Pierre de Forest, Maubeuge

4. Au titre de l'UNSA-Éducation

a) Représentants titulaires (3)

- Monsieur Mohamed ATTIA, professeur de lycée professionnel, lycée polyvalent Valentine Labbé, La Madeleine

- Madame Julie DUHAMEL, professeure des écoles, école Condorcet Germinal, Liévin

- Madame Agnès BOCQUET, attaché d'administration de l'État, Rectorat de Lille

b) Représentants suppléants (3)

- Madame Alexandra AMBROSIONI, professeure des écoles, école Jean Jaurès, Sin-le-Noble

- Madame Béatrice DE MARTINIS, proviseure, lycée Albert Châtelet, Saint-Pol-sur-Ternoise

- **Madame Nathalie BOULESTEIX, infirmière, collège Antoine de Saint Exupéry, Hellemmes**

5. Au titre de la CFDT Education Formation Recherche Publiques Nord-Pas-de-Calais

a) Représentant titulaire (1)

- Madame Catherine BODET, professeure certifiée, lycée Montebello, Lille

b) Représentant suppléant (1)

- Madame Béatrice BERAL, professeure agrégée, collège les Rochambelles, Anzin

Article 4

Figurent en gras, les modifications apportées à l'arrêté du 30 janvier 2025.

Article 5

Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Lille, le

24 FEV. 2025


Valérie CABUIL

**ARRÊTÉ du 25 février 2025 portant modification (N° 14)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Nord**

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 février 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Nord ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 1^{er} et 25 mars 2022, 10 mai 2022, 18 juillet 2022, 16 mars 2023, 12 avril 2023, 2 juin 2023, 8 septembre 2023, 3 octobre 2023, 19 juin 2024, 11 septembre 2024, 29 octobre 2024 et 13 novembre 2024 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Régis DUBOS, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision du préfet de la région Hauts-de-France de désignation d'une personne qualifiée en date du 14 février 2025.

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 21 février 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que personnalités qualifiées, sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale et du préfet de région

Titulaires :

Madame Florence REGOUDT (*désignée en remplacement de Mme Lydie LIBRIZZI*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 février 2025

Pour la Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,
l'adjoint



Régis DUBOS

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.